



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE BLUE SEA**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 6 mars 2017 à 19 h 00 au centre municipal situé au 10, rue Principale à Blue Sea.

Sont présents :

Monsieur Laurent Fortin	Maire
Monsieur Pierre Normandin	Conseiller Siège 2
Monsieur Marc Lacroix	Conseiller Siège 3
Madame Isabelle Clément	Conseillère Siège 5
Monsieur Fernand Gagnon	Conseiller Siège 6

Sont absents :

Monsieur Michael Simard	Conseiller Siège 1
Monsieur Christian Gauthier	Conseiller Siège 4

Est aussi présent :

Monsieur Christian Michel, directeur général.

Ouverture de la séance

Formant quorum sous la présidence du Maire, Laurent Fortin ce dernier déclare la séance ouverte à 19 h 04 devant environ 9 contribuables et présente l'ordre du jour qui suit :

2017-03-046

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Marc Lacroix et unanimement résolu :

QUE la séance ordinaire du Conseil de ce 6 mars 2017 soit ouverte à 19 h 04 devant environ 9 contribuables.

ADOPTÉE

ORDRE DU JOUR

000 Ouverture de la séance

- 0.1 Adoption de l'ordre du jour
- 0.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2017

100 Administration générale

- 1.1 Acceptation des salaires et remises pour février 2017
- 1.2 Acceptation des déboursés pour le mois de février 2017 (390 à 394)
- 1.3 Demande d'appui – Résolution 17-02-030-Amendement code municipal permettant la participation aux séances par voie électronique



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

- 1.4 Ressources humaines – Poste d’animateur jeunesse et culturel
- 1.5 Modification échelle salariale – Ajout d’un poste
- 1.6 Association des directeurs municipaux – Congrès 2017
- 1.7 Blue Sea c. 3314-21-9029 non-paiement de taxes
- 1.8 Blue Sea c. 3818-62-6077 non-paiement de taxes
- 1.9 États financiers – Association du parc régional du mont Morissette
- 1.10 Désignation d’un lieu additionnel pour les séances de la Cour municipale
- 1.11 Feuillet paroissial – Paroisse Sainte-Marie-de-l’Incarnation
- 1.12 Main d’œuvre - ouvrier et mécanicien
- 1.13 Contrat téléphonie Bell – fin du contrat
- 1.14 Avis de motion règlement 2017-056
- 1.15 Vente de camions de voirie – Avis public

200 Sécurité publique

- 2.1 Croix-Rouge Canadienne – Renouvellement d’entente de service aux sinistrés
- 2.2 Demande de commandite et Invitation – Tournoi de pêche annuelle
- 2.3 Lettre de remerciement – Tournoi de pêche SSI 10^{ième} édition
- 2.4 Soumission Exel Radio pour radio émetteurs SSI
- 2.5 Schéma révisé de couverture de risques MRCVG

300 Transport

- 3.1 Cession des lots 4 991 249 et 4 991 251

400 Hygiène du milieu / Environnement

- 4.1 Lettre procureur Blue Sea Capital corporation – Île Belcourt
- 4.2 Avis final pour démolition

500 Santé et Bien-être

- 5.1 Opération Nez Rouge – Hommage
- 5.2 Albatros Vallée-de-la-Gatineau – Demande de don

600 Aménagement, Urbanisme et Développement

- 6.1 Offre de service – Inspections annuelles tour du Mont Morissette

700 Loisirs et Culture

- 7.1 Structure de rouli-roulant
- 7.2 Festival La Vieille Grange
- 7.3 Délégation Française – Visite au Mont Morissette

800 Correspondance

- 8.1 Rapport d’activités du maire pour le mois de février 2017
- 8.2 Rapport d’activités du Préfet – 13 décembre 2016 au 21 février 2017
- 8.3 Conseil en bref MRC Vallée-de-la-Gatineau – Séance du 21 février 2017
- 8.4 Invitation MTMDET



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

900 Varia

1000 Période de questions

1100 Fermeture de la séance

2017-03-047

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Isabelle Clément et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour de cette séance ordinaire du 6 mars 2017 soit adopté tel que déposé par le Directeur général et Secrétaire-trésorier Christian Michel.

ADOPTÉE

2017-03-048

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 6 FÉVRIER 2017

Il est proposé par Fernand Gagnon et unanimement résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 6 février 2017 soit adopté tel que déposé par le Directeur général et Secrétaire-trésorier Christian Michel.

ADOPTÉE

2017-03-049

ACCEPTATION DES SALAIRES ET DES REMISES VERSÉS EN FÉVRIER 2017

Il est proposé par Marc Lacroix et unanimement résolu :

QUE les salaires nets versés pour les périodes 5 à 8 de février 2017 et qui totalisent un montant de 18 154,85\$ soient acceptés;

QUE les Remises Fédérales et Provinciales qui représentent un montant total de 10 030,91\$ pour les salaires versés en février 2017 soient acceptées;

QUE les remises du Régime de Retraite qui représentent un montant total de 1 731,95\$ pour le mois de février 2017 soient acceptées;

QUE les remises pour l'Assurance Collective qui représentent un montant total de 3 049,04\$ pour le mois de février 2017 soient acceptées.

ADOPTÉE

2017-03-050

ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS POUR LE MOIS DE FÉVRIER 2017

Il est proposé par Pierre Normandin et unanimement résolu :



QUE les déboursés de février 2017 qui totalisent un montant de 150 358,14\$ sur le journal des déboursés no 390 à 394 soient acceptés.

ADOPTÉE

NOTE : Amendement au Code municipal – Participation aux séances extraordinaires par voie électronique. Le conseil accuse réception, mais ne désire pas appuyer la demande

2017-03-051

RESSOURCES HUMAINES – POSTE DE COORDONNATEUR DU PRESBYTÈRE ET DE LA MAISON DES JEUNES

CONSIDÉRANT QUE ce Conseil souhaite embaucher un employé annuel à titre d’animateur jeunesse pour la Maison des Jeunes et culturel pour le Presbytère;

CONSIDÉRANT QUE ce poste est un poste dont la durée est répartie comme suit :

Presbytère: De la mi-mai à la mi-septembre - 24 heures par semaine
Jeudi au dimanche de 10h30 à 16h30

Maison des Jeunes

Estivale→ Du jeudi suivant la fin de l’année scolaire (juin) au dimanche de la Fête du Travail (septembre) - 12 heures par semaine
Jeudi, vendredi et samedi (18h30 à 22h30)

Hivernale→ Du mercredi suivant le lundi de la Fête du Travail (septembre) au dimanche du weekend de la Fête des patriotes (mai) – 20 heures par semaine
Mercredi, jeudi et dimanche (18h à 21h30)
Vendredi et samedi (18h à 22h45)

Total des heures pour la période estivale (Maison des Jeunes et Presbytère) →36 heures
Total des heures pour la période hivernale (Maison des Jeunes) →20 heures

CONSIDÉRANT QUE les tâches pour le Presbytère et sous la supervision de l’association des amis du Presbytère, consistent à :

- . Accueillir les visiteurs et les informer sur les attraits touristiques
- . Organisation et gestion d’événements
- . Élaborer les éléments de communication afin de promouvoir la culture et les services offerts au Presbytère
- . Élaborer et maintenir les dossiers des artistes exposants

CONSIDÉRANT QUE les tâches pour la Maison des Jeunes et sous la supervision du coordonnateur en loisirs et culture, consistent à :

- . Superviser les allées et venues à la Maison des Jeunes
- . Animer des activités pour les jeunes
- . Assurer et maintenir le bon ordre et la sécurité
- . Produire un rapport hebdomadaire des activités
- . Tenir la Maison des Jeunes propre et entretien de base



EN CONSÉQUENCE il est proposé par Marc Lacroix et unanimement résolu :

QUE ce Conseil autorise la direction générale à publier une offre d'emploi pour le poste d'animateur jeunesse au niveau de la Maison des Jeunes et culturel au niveau du Presbytère;

QUE le comité de sélection soit formé d'un membre du Conseil municipal des ressources humaines, d'un membre de l'Association des amis du Presbytère, du coordonnateur en loisirs et culture et du directeur général ou de la directrice générale adjointe.

ADOPTÉE

2017-03-052

MODIFICATION ÉCHELLE SALARIALE – AJOUT D'UN POSTE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité prévoit faire une offre d'emploi pour combler les besoins du poste de préposé au Presbytère et d'animateur à la Maison des Jeunes en les combinant et en créant le poste d'animateur jeunesse et culturel;

CONSIDÉRANT QUE le candidat choisi s'occupera de pourvoir aux besoins du Presbytère sous la supervision de l'Association des amis du Presbytère, et s'occupera aussi de l'animation pour les jeunes à la Maison des Jeunes sous la supervision du coordonnateur en loisir et culture;

CONSIDÉRANT QUE le poste d'animateur jeunesse et culturel n'existe pas dans l'échelle salariale en vigueur pour la municipalité de Blue Sea;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Pierre Normandin et unanimement résolu :

QUE ce Conseil ajoute le poste « Animateur jeunesse et culturel » à l'échelle salariale en vigueur avec salaire horaire minimum de 12,00\$ et maximum de 14,34\$.

En vigueur résolution 2017-03-052 Ajout d'un poste

Catégorie d'emploi Minimum Maximum

Catégorie d'emploi	Minimum	Maximum
Directeur général	32,51\$	41,62\$
Directeur général adjoint	22,57\$	26,98\$
Soutien administratif	16,00\$	19,12\$
Inspecteur en bâtiment et environnement	19,10\$	22,83\$
Chef d'équipe voirie	19,02\$	22,73\$
Opérateur de niveleuse	16,02\$	19,15\$
Journalier voirie	13,00\$	15,54\$
Responsable de la bibliothèque	12,00\$	14,34\$
Journalier	13,00\$	15,54\$
Coordonnateur en loisirs et culture	14,55\$	17,39\$
Pompier	13,25\$	15,84\$
Directeur du service incendie	20,85\$	24,92\$
Animateur jeunesse et culturel	12,00\$	14,34\$

ADOPTÉE



2017-03-053

ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC : CONGRÈS 2017

- CONSIDÉRANT QUE le congrès 2017 de l'Association des directeurs municipaux du Québec se tiendra les 14,15 et 16 juin 2017, au Centre des Congrès de Québec;
- CONSIDÉRANT QUE le coût d'inscription est de 519\$ excluant les taxes pour les membres de l'ADMQ;
- CONSIDÉRANT QUE 4 activités de perfectionnement sont offertes dans le cadre du Congrès 2017 pour les membres de l'ADMQ au coût de 140\$ par formation, que le membre soit inscrit ou non au congrès;
- CONSIDÉRANT QUE la directrice générale adjointe sera accompagnatrice lors du Congrès et que les formations s'adressent aussi à elle;
- CONSIDÉRANT QUE le directeur général désire suivre 2 des 4 formations, soient « *Gestionnaire exécutant, bien vivre la dualité des tâches* » et « *Environnement et responsabilités municipales* » que la directrice générale adjointe pourrait suivre 2 formations, soient « *L'accès aux documents des organismes publics et la protection des renseignements personnels* » et « *Gestionnaire exécutant, bien vivre la dualité des tâches* »;

Il est proposé par Pierre Normandin et unanimement résolu :

- QUE ce Conseil autorise les coûts relatifs à l'inscription du Directeur général et Secrétaire-trésorier, Christian Michel au congrès 2017 de l'ADMQ ainsi que les frais afférents, incluant les repas non inclus dans l'inscription au congrès, le déplacement et l'hébergement;
- QUE le Conseil autorise l'inscription aux activités de perfectionnement pour le Directeur général et la directrice générale adjointe ainsi que les frais afférents, incluant les repas non inclus à ses activités.

ADOPTÉE

NOTE : Bail emphytéotique entre l'association des amis du presbytère et municipalité de Blue Sea – Rencontre avec le Procureur Marc Tremblay pour connaître les détails légaux aura lieu le 9 mars 2017 @ 16h00

2017-03-054

BLUE SEA C. 3314-21-9029

- CONSIDÉRANT QU' en date du 17 février 2017, le propriétaire du matricule 3314-21-9029 doit à la municipalité, 2 872,81\$ en taxes impayés et frais;
- CONSIDÉRANT QUE plusieurs tentatives de la part de la municipalité et de la part des procureurs qui s'occupent des dossiers de recouvrement pour la municipalité ont été faites en vain, pour joindre le propriétaire afin de résoudre la situation;



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

- CONSIDÉRANT QUE le procureur, M^e Desjardins voudrait connaître les intentions de la municipalité à savoir si la municipalité désire enregistrer un lien sur la propriété, procéder par la vente pour taxes ou en devenir propriétaire;
- EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Isabelle Clément et unanimement résolu :
- QUE ce Conseil mandate le procureur M^e Gérard Desjardins pour enregistrer un lien sur la propriété pour les taxes impayés;
- QUE la direction générale soit autorisée à signer toute documentation à cet effet.

ADOPTÉE

2017-03-055
BLUE SEA C. 3818-62-6077

- CONSIDÉRANT QU' en date du 17 février 2017, le propriétaire du matricule 3818-62-6077 doit à la municipalité 956,64\$ en taxes impayés et frais;
- CONSIDÉRANT QUE plusieurs tentatives de la part de la municipalité et de la part des procureurs qui s'occupent des dossiers de recouvrement pour la municipalité ont été faites en vain, pour joindre le propriétaire afin de résoudre la situation;
- CONSIDÉRANT QUE le procureur, M^e Desjardins voudrait connaître les intentions de la municipalité à savoir si la municipalité désire enregistrer un lien sur la propriété, procéder par la vente pour taxes ou en devenir propriétaire;
- EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Fernand Gagnon et unanimement résolu :
- QUE ce Conseil mandate le procureur M^e Gérard Desjardins pour enregistrer un lien sur la propriété pour les taxes impayés;
- QUE la direction générale soit autorisée à signer toute documentation à cet effet.

ADOPTÉE

NOTE : Association du parc régional du mont Morissette : Dépôt des états financiers pour l'exercice 2016

2017-03-056
DÉSIGNATION D'UN LIEU ADDITIONNEL POUR LES SÉANCES DE LA COUR MUNICIPALE RÉGIONALE

- CONSIDÉRANT QUE la Municipalité régionale de Comté des Collines-de-l'Outaouais et les municipalités de Cantley, Chelsea, L'Ange-Gardien, La Pêche, Notre-Dame-de-la-Salette, Pontiac, Val-des-Monts, ainsi que la Municipalité régionale de Comté de Papineau et les municipalités de Boileau, Bowman, Chénéville, Duhamel, Fassett, Lac-des-Plages, Lac-Simon,



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

Lochaber Canton, Lochaber-Partie-Ouest, Mayo, Montebello, Montpellier, Mulgrave et Derry, Namur, Notre-Dame-de-Bonsecours, Notre-Dame-de-la-Paix, Papineauville, Plaisance, Ripon, Saint-André-Avellin, Saint-Émile-de-Suffolk, Saint-Sixte, Thurson et Val-des-Bois ainsi que la Municipalité régionale de Comté de la Vallée-de-la-Gatineau et des municipalités d'Aumond, Blue Sea, Bois-Franc, Bouchette, Cayamant, Déléage, Denholm, Egan-Sud, Gracefield, Grand-Remous, Kazabazua, Lac-Sainte-Marie, Low, Maniwaki, Messines, Montcerf-Lytton et Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau sont parties à l'entente relative à la Cour municipale commune de la Municipalité régionale de Comté des Collines-de-l'Outaouais;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités parties à l'entente relative à la Cour municipale commune de la MRC des Collines-de-l'Outaouais désirent modifier l'article 5 de cette entente pour établir un autre lieu où la Cour municipale sera tenue pour siéger tel que le permet l'article 55 de la *Loi sur les cours municipales*, L.R.Q., cC-72-01;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités parties à l'entente de la Cour municipale commune désire que la Cour municipale puisse siéger sur le territoire de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau et qu'il y a lieu de désigner l'endroit et l'adresse autre que le chef-lieu où la Cour municipale pourra siéger;

CONSIDÉRANT QUE l'article 24 de la *Loi sur les cours municipales* prévoit que lorsque la modification à une entente ne vise qu'à changer l'adresse du lieu où siègera la Cour municipale ou à établir tout autre lieu où elle peut siéger, elle peut être effectuée par une résolution adoptée par chacune des municipalités qui est partie à l'entente d'établissement de la Cour et qu'une telle résolution doit être approuvée par le ministre de la Justice;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Isabelle Clément et unanimement résolu :

QUE ce Conseil par la présente, accepte de modifier l'entente relative à la Cour municipale commune de la MRC des Collines-de-l'Outaouais afin de permettre que la Cour puisse siéger sur le territoire de la MRC Vallée-de-la-Gatineau au Palais de Justice de Maniwaki situé au 266, rue Notre-Dame, 1^{er} étage, Maniwaki (Québec) J9E 2J8;

QUE cette résolution soit soumise à l'approbation du ministre de la Justice en conformité avec l'article 24 de la *Loi sur les cours municipales*.

ADOPTÉE

2017-03-057

FEUILLET PAROISSIAL – PAROISSE SAINTE-MARIE-DE-L'INCARNATION

CONSIDÉRANT QUE le feuillet paroissial, secteur Haute-Gatineau est un médium de promotion extraordinaire, distribué dans tout le secteur de la Haute Gatineau, soit; Bouchette, Cayamant, Gracefield, BlueSea et Point-Comfort;

Il est proposé par Fernand Gagnon et unanimement résolu :



QUE ce Conseil autorise la participation de la Municipalité à titre d'annonceur dans le feuillet paroissial au tarif de 150\$.

ADOPTÉE

2017-03-058

MAIN D'ŒUVRE : MÉCANICIEN

CONSIDÉRANT QUE la municipalité possède beaucoup d'équipement mécanique et de véhicules qui nécessitent aussi un entretien régulier et des réparations occasionnelles;

CONSIDÉRANT QU' aucun employé municipal n'est habilité à effectuer les réparations et entretiens sur les équipements et véhicules municipaux, pour lesquels les entretiens périodiques sont négligés, occasionnant trop souvent des réparations très coûteuses;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Marc Lacroix et unanimement résolu :

QUE ce Conseil autorise la direction générale à mandater le mécanicien, Michel Fortin pour lui garantir 5 heures par semaines, afin que ce dernier fasse :

- les vérifications d'usage hebdomadaires sur les équipements et véhicules de la municipalité pour s'assurer du bon fonctionnement de ceux-ci;
- documenter les entretiens effectués;
- préparer des calendriers d'entretien pour chaque véhicule et équipement;
- faire les recommandations en lien avec le remplacement de pièces préventifs;

QUE cette entente ne change en rien que M. Fortin puisse être appelé à faire plus d'heures sur une base ponctuelle, si la situation l'oblige, mais qu'au minimum, M. Fortin devra procéder de façon hebdomadaire aux vérifications ci-haut mentionnées, nous aviser de l'impossibilité de remplir ses obligations pour que nous puissions trouver une alternative le cas échéant et nous ajuster en conséquence;

QUE les vérifications soient effectuées le vendredi, dans la mesure du possible, afin de ne pas nuire aux activités normales de la voirie.

ADOPTÉE

2017-03-059

MAIN D'ŒUVRE : OUVRIER MENUISIER

CONSIDÉRANT QUE la municipalité possède plusieurs infrastructures et bâtiments qui nécessitent de l'entretien et des réparations occasionnelles;

CONSIDÉRANT QU' aucun employé municipal n'est habilité à effectuer les réparations et entretiens aux infrastructures et bâtiments existants, et que les entretiens requis deviennent souvent des réparations urgentes et coûteuses;



- CONSIDÉRANT QU' il serait avantageux d'obtenir les services d'un ouvrier qualifié et licencié afin que ce dernier puisse faire les entretiens réguliers et les réparations sur les bâtiments et infrastructures de la municipalité lorsque requis;
- EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Isabelle Clément et unanimement résolu :
- QUE ce Conseil demande à la direction générale de rechercher les services d'un ouvrier menuisier qui œuvrera de façon ponctuelle, selon les besoins de la municipalité;
- QUE lorsque le ou les candidats seront connus, qu'un comité formé du maire, du directeur général et d'un conseiller, analyse les offres et recommande au Conseil l'embauche de façon ponctuelle du candidat retenu.

ADOPTÉE

2017-03-060

CONTRAT DE TÉLÉPHONIE – FIN DU CONTRAT D'ENTRETIEN DES ÉQUIPEMENTS

- CONSIDÉRANT QUE le contrat d'entretien de 3 ans, pour notre système de téléphonie Bell arrivera à échéance le 3 avril 2017;
- CONSIDÉRANT QUE suite à des discussions avec le représentant commercial de Bell, il nous informe que notre système de téléphonie est désuet et qu'il n'existe plus de pièces de rechange pour effectuer les réparations à notre système;
- CONSIDÉRANT QUE Bell nous a soumis une proposition de remplacement de notre système de téléphonie pour 7 nouveaux appareils, utilisant la même technologie qu'actuellement, incluant l'installation pour un total de 5,147.57\$ et avec des mensualités de près de 800\$;
- CONSIDÉRANT QUE beaucoup de municipalité de la MRC Vallée-de-la-Gatineau génèrent des économies substantielles en adoptant la téléphonie IP;
- CONSIDÉRANT QUE Bell offre aussi la téléphonie IP, et la proposition à cet effet est de 2 693.84\$ pour les équipements de câblage, 200\$ pour les frais de branchement et des mensualités de 345\$. Cette proposition ne comprend pas les appareils qui doivent être remplacés;
- CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une proposition de Picanoc.net pour la téléphonie IP, incluant des frais d'installation et formation pour 7 appareils de 2740,00\$ avec des frais mensuels de 218,22\$, mais aucun frais de branchement;
- CONSIDÉRANT QUE d'opter pour la téléphonie IP nous permettrait de générer des économies de près de 7000\$ annuellement lorsqu'on compare les propositions avec la téléphonie conventionnelle;
- EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Isabelle Clément et unanimement résolu :
- QUE ce Conseil autorise la direction générale à entreprendre les démarches nécessaires pour implanter la téléphonie IP, en remplacement de notre système téléphonique désuet;



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

QUE ce Conseil considère que la proposition de Picanoc.net est la plus détaillée, la moins dispendieuse, et la plus adaptée à nos besoins, et souhaite choisir cette proposition;

QUE la direction générale soit autorisée à signer toute documentation à cet effet.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT 2017-056

Avis de motion est par la présente donné par Fernand Gagnon, conseiller, voulant que le règlement n° 2017-056 «*relatif au lavage obligatoire des embarcations nautiques*» sera déposé pour adoption lors d'une séance ultérieure.

Le projet de règlement sera remis à tous les membres du conseil, ce dernier sera dispensé de lecture lors de son adoption.

2017-03-061

VENTE DE CAMIONS DE VOIRIE – AVIS PUBLIC

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Blue Sea désire se départir de 2 de ses véhicules de voirie, soient le camion Chevrolet Silverado 2005 avec la pelle à neige, et le Ford F-450 1999 avec une boîte de type « dompeuse;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire mettre un prix de départ de 5000\$ pour chaque véhicule, qui sera vendu tel quel, avec les équipements tel que décrit dans l'avis public 2017-116;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Isabelle Clément et unanimement résolu :

QUE ce Conseil autorise la publication de l'avis public et que le 25 mars 2017 @ 11h00 soit la date limite pour le dépôt des soumissions;

QU' un comité formé du Maire, du conseiller Marc Lacroix et du directeur général, procède à l'analyse des soumissions afin de faire les recommandations au Conseil municipal lors de la séance du 3 avril 2017.

ADOPTÉE

2017-03-062

CROIX-ROUGE : RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE POUR LE SERVICE AUX SINISTRÉS

CONSIDÉRANT QUE les municipalités locales doivent prendre des mesures pour assurer la protection des personnes et des biens contre les sinistres, conformément à plusieurs textes législatifs, notamment la loi sur la sécurité civile (L.R.Q., chapitre S-2.3) et le Code municipal (L.R.Q., C.C.-27);

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Isabelle Clément et unanimement résolu :



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

QUE ce Conseil autorise le renouvellement de la lettre d'entente pour les services aux sinistrés avec la Croix-Rouge pour une durée de trois ans débutant le 5 octobre 2016 et se terminant le 5 octobre 2019;

QUE ce Conseil autorise la direction générale et le maire à signer la lettre d'entente au nom de la municipalité de Blue Sea;

QUE ce Conseil accepte de participer à chaque année à la collecte de fonds de la Croix-Rouge;

QUE ce Conseil s'engage à verser une contribution annuelle comme suit :

2016-2017 : 150\$

2017-2018 : 160\$

2018-2019 : 160\$

ADOPTÉE

2017-03-063

10^E ÉDITION DU TOURNOI DE PÊCHE ANNUEL DES POMPIERS

CONSIDÉRANT QUE le service de sécurité incendie de Blue Sea organise, pour sa 10^{ième} année consécutive, son tournoi de pêche sur glace qui se tiendra le 4 mars;

CONSIDÉRANT QUE le service de sécurité incendie de Blue Sea a fait parvenir une lettre au Conseil municipal, datée du 27 février 2017, lui demandant une contribution financière pour le tournoi de pêche;

CONSIDÉRANT QUE les profits générés par le tournoi s'ajouteront au fond de roulement du service d'incendie de Blue Sea qui servira à l'achat de matériel promotionnel pour les pompiers afin de donner une visibilité et d'augmenter la fierté du service incendie de Blue Sea, lors de leurs initiatives de prévention et d'éducation;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Isabelle Clément et unanimement résolu :

QUE ce Conseil autorise la contribution habituelle de 200\$ pour l'organisation de la 10^e édition du tournoi de pêche annuel du service de sécurité incendie de Blue Sea;

QU' une lettre de félicitations et de remerciements soit envoyée au coordonnateur des loisirs et Directeur du service incendie, Monsieur Eric Lacaille, ainsi qu'à toute l'équipe de bénévoles et organisateurs, qui ont fait de cet événement un succès sur toute la ligne.

ADOPTÉE

2017-03-064

RADIO ÉMETTEUR SSI – SOUMISSION EXEL RADIO

CONSIDÉRANT QUE certains émetteurs du SSI sont rendus désuets et ont atteint leur durée de vie utile;

CONSIDÉRANT QUE cette dépense avait été prévue au budget 2017;



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

- CONSIDÉRANT QUE nous avons obtenu une soumission de Exel Radio, notre fournisseur habituel pour l’approvisionnement en radios de communication, au coût de 2 239,80\$ pour 4 radios avec écran digital pour afficher la fréquence sélectionnée;
- CONSIDÉRANT QUE la SOPFEU désire se rattacher à la fréquence des pompiers pour communiquer avec les officiers seulement lors des interventions en territoire municipalisé;
- CONSIDÉRANT QUE ces nouveaux émetteurs offrent la possibilité de savoir visuellement sur quelle fréquence on est, ce qui permet d’éviter des communications vers de mauvais auditeurs, et de s’annoncer par erreur sur des fréquences d’urgence;
- EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Isabelle Clément et unanimement résolu :
- QUE ce Conseil autorise l’achat de 4 nouveaux émetteurs au coût de 2239,80\$ plus les taxes applicables.
- QUE la direction générale soit autorisée à signer toute documentation à cet effet.

ADOPTÉE

2017-03-065

PROJET DE SCHÉMA RÉVISÉ DE COUVERTURE DE RISQUES DE LA MRC VALLÉE-DE-LA GATINEAU AVIS DE LA MUNICIPALITÉ DE BLUE SEA CONCERNANT LE PLAN DE MISE EN ŒUVRE RELATIF À SON TERRITOIRE

- CONSIDÉRANT QU’ en vertu de l’article 29 de la Loi sur la sécurité incendie, un schéma de couverture de risques doit être révisé au cours de la sixième année qui suit la date de son entrée en vigueur ou de sa dernière attestation de conformité;
- CONSIDÉRANT QUE la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau a adopté le 16 août 2016 une résolution dans laquelle elle s’engage dans la procédure de révision de son schéma;
- CONSIDÉRANT QUE la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau a soumis à toutes les municipalités présentes sur son territoire un document faisant état des objectifs de protection optimale qu’elle entend mettre de l’avant ainsi que des stratégies pour atteindre ces objectifs;
- CONSIDÉRANT QUE en vertu de l’article 15 de la Loi précitée, les municipalités doivent donner leur avis à la MRC Vallée-de-la-Gatineau sur ces propositions, en faisant notamment mention des impacts sur celles-ci sur l’organisation de leurs ressources humaines, matérielles et financières, lesquelles propositions sont présentées dans les plans de mise en œuvre;
- CONSIDÉRANT QUE chacune des municipalités doit adopter une résolution afin de signifier son acceptation dudit plan de mise en œuvre ainsi que de son engagement à le respecter et à le réaliser;
- EN CONSÉQUENCE il est proposé par Marc Lacroix et unanimement résolu :



QUE la municipalité de Blue Sea donne un avis favorable aux propositions de la MRC Vallée-de-la-Gatineau contenues dans le plan de mise en œuvre concernant son territoire et qu'elle s'engage à respecter et à réaliser ledit plan de mise œuvre applicable à son territoire.

ADOPTÉE

2017-03-066

CESSION DES LOTS # 4 991 249 ET 4 991 251 CONSTITUANT UNE PARTIE DU CHEMIN DENOMMÉ

CONSIDÉRANT QUE suite à la résolution #2016-05-133, le Conseil municipal de Blue Sea autorisait la direction générale à présenter une demande d'aide financière dans le cadre du *Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal* (PAARRM) pour un montant de : 47 753.99\$ à Madame Vallée, qui par la suite devait soumettre ses recommandations au ministre des Transports;

CONSIDÉRANT QUE le 18 août 2016, suite à la recommandation de la députée Madame Stéphanie Vallée, nous avons reçu la confirmation d'une contribution financière du Ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des Transports (MTMDET), Monsieur Jacques Daoust, pour un montant de 32 435\$ pour appliquer aux améliorations au chemin Dénommé en but de verbaliser le dernier tronçon dudit chemin;

CONSIDÉRANT QUE suite à la préparation des travaux, un imprévu est survenu, dans le sens que la portion du chemin Dénommé où les travaux doivent être réalisés n'appartient pas à la municipalité et que les ententes verbales effectuées dans le passé n'avaient pas été notariées, donc la municipalité n'a pas de servitude enregistrée sur la portion du chemin concernée par les travaux d'amélioration, cette portion connue par les # de lots 4 991 249 et 4 991 251 du cadastre de Québec appartient à Madame Michelle Dénommé-Tremblay;

CONSIDÉRANT QUE pour pouvoir appliquer la subvention, la municipalité doit être propriétaire du chemin, ou du moins avoir une servitude sur ce dernier pour rue locale ou accès aux propriétés;

CONSIDÉRANT QUE des discussions ont eu lieu entre la propriétaire, Madame Michelle Dénommé-Tremblay, et les représentants de la municipalité et qu'il en découle que Madame Dénommé-Tremblay souhaite faire don à la municipalité de Blue Sea, des lots 4 991 249 et 4 991 251, constituant une partie de l'assiette du chemin Dénommé, et représentant une superficie de 13 227,60 mètres carrés, le tout afin de permettre de continuer le développement sur les parties restantes du chemin Dénommé, en apportant les améliorations requises à la structure du chemin, travaux qui seront entrepris par la municipalité en 2017 en but de verbaliser le dernier tronçon, et dans le cadre de la subvention PAARMM;



- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Normandin et unanimement résolu ;
- QUE le Conseil accepte le don de Madame Michelle Dénommé-Tremblay ;
- QUE le Conseil demande à la Notaire M^e Odile Huot de procéder au transfert des titres de propriété, tel que prévus dans la proposition;
- QUE la municipalité assume les frais de notaire et d'enregistrement pour cette transaction ;
- QUE le Maire et/ou la direction générale soient autorisés à signer toute documentation en lien avec cette transaction

ADOPTÉE

2017-03-067

VIDANGE SUR LES ÎLES

- CONSIDÉRANT QUE des résidences sont construites sur les îles depuis plusieurs décennies, sans que ces dernières soient vidangées de façon périodique tel que prévus à l'article 13 du « *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* » Q2-R22 ;
- CONSIDÉRANT QU' il y a présentement 5 installations septiques connues sur les deux îles du lac Blue Sea appartenant au territoire de la municipalité, soient 2 sur l'île Belcourt et 3 sur l'île Orlo ;
- CONSIDÉRANT QU' Il y a une installation septique sur l'île Claire sur le lac des Îles ;
- CONSIDÉRANT QUE d'autres terrains vacants existent (6) et sont à vendre sur ces îles, et que la municipalité ne veut pas émettre de permis de construction avant qu'une solution pour vidanger les fosses sur les îles soit disponible ;
- CONSIDÉRANT QUE des pressions existent de la part des associations de lacs, demandant aux municipalités d'appliquer la réglementation, plus particulièrement l'article 13 du règlement Q2-R.22 ;
- CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu deux soumissions pour le service de vidange sur les îles, incluant la mobilisation des équipements sur les lieux du lac Blue Sea, le transport des boues des résidences sur les îles vers le camion de notre entrepreneur en vidange septique qui se trouvera sur la terre ferme, au quai public, et les soumissionnaires sont :

1- Sani-Nord
C.P. 176,
St Jérôme, Québec
J7Z 5T7

Prix : 875\$ + taxes par fosse vidangée, considérant un regroupement de 30 fosses provenant de 3 municipalités. Nous sommes en attente de connaître le coût sans regroupement. Selon l'expérience du contremaître, il faudrait environ 2 heures pour vidanger chaque propriété. Le prix est un prix unitaire par fosse, tout inclus ;



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

2- Franstep Inc.
2182, chemin Tour du Lac
Lac des Plages, Québec
J0T 1K0

Prix : Transport de la barge vers Blue Sea: 100\$/heure
(aller/retour)

Transport des boues en barge : 800\$/propriété

**Ce prix inclus : - Temps de barge
- Main d'œuvre
- Pompe
- Disposition des boues

*** Il est à noter que la Soumission de Franstep Inc. est basée seulement sur 6 installations septiques appartenant au territoire de Blue Sea, dont 5 sur le lac Blue Sea, et 1 sur le lac des Îles.

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Fernand Gagnon et unanimement résolu :

QUE ce Conseil autorise la direction générale à mandater la firme avec la soumission la plus basse pour effectuer les vidanges septiques sur les îles dès la période estivale 2017;

QUE la direction générale soit autorisée à signer toute documentation à cet effet.

ADOPTÉE

NOTE : Matricule # 3814-78-4548 – Avis de démolition final : Le conseil demande de vérifier si le bâtiment peut servir de remise et prendra une décision suite à la réception de cette information.

NOTE : lettre de remerciements d'Opération Nez rouge remerciant la municipalité de Blue Sea pour leur soutien dans la campagne de raccampagnements 2016

2017-03-068

ALBATROS VALLÉE DE LA GATINEAU – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

CONSIDÉRANT QU' Albatros est un organisme à but non lucratif dont la mission est d'accompagner les personnes en fin de vie ainsi que leur proches sur tout le territoire de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu, le 17 février 2017, une demande d'aide financière de la part de l'organisme bénévole, afin de leur permettre de continuer d'offrir à la population ce service gratuit et essentiel;

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Fernand Gagnon et unanimement résolu :

QUE ce Conseil autorise une contribution financière de 100 \$ à l'organisme Albatros Vallée-de-la-Gatineau afin de les aider à réaliser leurs objectifs pour le plus grand bien de nos citoyens.

ADOPTÉE



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

2017-03-069

INSPECTION ANNUELLE – TOUR DU MONT MORISSETTE

- CONSIDÉRANT QUE nous avons fait construire une tour d’observation sur le mont Morissette en 2013, et que depuis cette tour est ouverte au public 365 jours par année;
- CONSIDÉRANT QUE nous avons obtenu en 2016, le manuel d’entretien préventif de la firme Génibois, manuel qui nous indique la marche à suivre pour inspecter et les spécifications et éléments à vérifier de façon bi annuelle;
- CONSIDÉRANT QUE la firme de génie municipal de la MRC VG nous a soumis une offre de service pour faire les inspections bi annuelles selon les recommandations du manuel d’entretien préparé par Génibois, au coût de 700\$ pour la première visite, et de 500\$ pour chaque inspection subséquente et ce pour le prochain 5 ans;
- EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Isabelle Clément et unanimement résolu :
- QUE ce Conseil autorise la direction générale pour mandater la firme de génie municipal de la MRC Vallée-de-la-Gatineau pour procéder aux inspections bi annuelle et qu’ensuite ces derniers nous fournissent un rapport des inspections avec les recommandations, le cas échéant;
- QUE la direction générale soit autorisée à signer toute documentation à cet effet;
- QUE le Conseil demande d’obtenir l’avis de notre assureur et des ingénieurs à savoir s’il serait prudent de bloquer l’accès à la tour l’hiver, dû aux accumulations de neige sur les paliers qui font en sorte que les brancards ne sont plus conformes en hauteur;
- QU’ advenant une recommandation de fermer l’accès pour des raisons de sécurité, qu’un dispositif empêchant les usagers de monter dans la tour soit installé, selon les recommandations des ingénieurs.

ADOPTÉE

2017-03-070

STRUCTURE DE PARC DE PLANCHE À ROULETTE

- CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une demande collective comprenant plus de 80 signatures et ce, datée du 25 juillet 2016, afin d’étudier la possibilité d’ériger des structures de planche à roulette sur la patinoire en période estivale;
- CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une soumission pour la fabrication de ce genre de structure, de la part de la compagnie Skatefield, représentée par un jeune entrepreneur de la région, passionné de ce genre de sport, au coût de 3 390 \$ tout inclus, pour 6 modules différents qui seront ensuite installés sur la surface de la patinoire;



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

- CONSIDÉRANT QU' à l'automne 2016, un groupe de citoyens, avec à sa tête, Madame Dorothy Newman, nous faisait part de leur intention de « redonner » à la municipalité et qu'ils désiraient remettre un don à la municipalité pour que la municipalité l'investisse dans le parc de planche à roulette;
- CONSIDÉRANT QUE les dons réunis représentent 775\$, montant qui nous permettrait d'obtenir des matériaux qui résistent à l'exposition au soleil, et aux intempéries, ce qui est grandement recommandé, surtout dû au fait que le parc sera à ciel ouvert, donc exposé aux éléments;
- CONSIDÉRANT QUE les matériaux résistants aux intempéries et craquellement représentent un surplus d'environ 810\$ par rapport aux coûts des matériaux originaux;
- EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Fernand Gagnon et unanimement résolu :
- QUE ce Conseil autorise la direction générale à mandater la compagnie Skatefield pour la construction des structures du parc de planche à roulette, tel que décrit dans le projet 2 (6 modules) de la soumission, au coût de 4200\$ tout inclus (3390\$ + 810\$) incluant les matériaux adaptés aux conditions extérieures;
- QU' une lettre de remerciements soit envoyée à Madame Dorothy Newman ainsi qu'aux citoyens qui ont contribué afin de permettre la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE

2017-03-071

FESTIVAL LA VIEILLE GRANGE – DEMANDE DE COMMANDITE

- CONSIDÉRANT QUE le 27 janvier 2017, nous avons reçu une demande de commandite pour la 9^{ième} édition du Festival « La Vieille Grange » qui aura lieu à la fin août 2017;
- EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Marc Lacroix et unanimement résolu :
- QUE ce Conseil autorise une commandite de 200\$ pour l'événement 2017 du Festival « La Vieille Grange ».

ADOPTÉE

2017-03-072

DÉLÉGATION FRANÇAISE – VISITE AU MONT MORISSETTE LES 4 ET 5 SEPTEMBRE 2017

- CONSIDÉRANT QUE le 4 et 5 septembre 2017, se tiendra une visite d'une délégation Française dans la Vallée-de-la-Gatineau;
- CONSIDÉRANT QUE les membres de cette délégation ont choisi de visiter le mont Morissette;
- CONSIDÉRANT QUE le Maire, Monsieur Laurent Fortin souhaite souligner l'événement et accueillir chaleureusement cette délégation Française, venue découvrir notre patrimoine et nos attraits;



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

- EN CONSÉQUENCE il est proposé par Isabelle Clément et unanimement résolu :
- QUE le Conseil souhaite offrir une dégustation de vin et fromage lors du passage de la délégation à Blue Sea, dégustation dont les frais seront assumés par la municipalité;
- QUE Le maire et tous les conseillers intéressés soient présents lors de la dégustation pour souhaiter la bienvenue à nos visiteurs de la délégation.

ADOPTÉE

-
- NOTE : Rapport d'activités du maire pour le mois de février 2017
- NOTE : Rapport d'activités du préfet – 13 décembre 2016 au 21 février 2017
- NOTE : Invitation du MTMDET pour dévoilement programmation 2017-2019 des investissements routiers pour la région de l'Outaouais
-

Période de questions de 19h51 à 20h04

2017-03-073
LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Fernand Gagnon et unanimement résolu :

QUE la séance ordinaire du Conseil de ce 6 mars 2017 soit close à 20h05.

ADOPTÉE

Laurent Fortin
Maire

Christian Michel
Directeur général
Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Christian Michel, Directeur général de la Municipalité de Blue Sea, certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget pour l'ensemble des dépenses impliquées dans le présent procès-verbal.

Et j'ai signé ce _____ 2017.

Christian Michel
Directeur général et Secrétaire-trésorier